

Le Président

Paris, le 22 octobre 2025

Références à rappeler : 25-105 / 25-DCC-222

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société Marcel & Fils dans le contexte de la prise de contrôle exclusif de la société Roloni, autorisée le 8 octobre 2025 par décision n° 25-DCC-222, vous avez proposé Monsieur Antoni Vassileff (cabinet Advolis) comme mandataire chargé du contrôle, dans le cadre de la cession de la société Bio&Co Le marché Salon de Provence.

Compte tenu des informations transmises à mes services, je vous informe que j'ai agréé le cabinet Advolis représenté par M. Antoni Vassileff en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat soumis le 15 octobre 2025.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence